



ASSURANCE

CASSE, OXYDATION ET VOL

next
M O B I L E S

ASSURANCE, CASSE, OXYDATION & VOL

Document d'Information sur l'assurance casse, oxydation et vol incluse avec tous les contrats d'abonnement Next Mobiles.
NEXT MOBILES SAS / Entreprise immatriculée en France agissant dans le cadre d'opérations d'abonnements de produits High Tech. RCS N° 878 405 059
Ce document présente un résumé des principales garanties et exclusions du contrat

DE QUEL TYPE D'ASSURANCE S'AGIT-IL ?



L'assurance casse, oxydation et vol est incluse dans votre abonnement Next Mobiles. Elle vous permet de profiter sereinement de votre smartphone sans limite de sinistres par an.

COMMENT FONCTIONNE L'ASSURANCE ?



Les smartphones neufs et reconditionnés bénéficient des mêmes garanties contre la panne, la casse, l'oxydation et le vol pendant toute la durée de l'abonnement Next Mobiles

Il n'y a pas de plafond de garantie par sinistre, ni de sinistre maximum par an et tous les sinistres sont pris en charge pour vous garantir une sérénité totale tout au long de votre abonnement chez Next Mobiles.

La seule condition : Utiliser le protège écran et la coque de protection offerts et inclus dans votre colis ou d'autres de votre choix.

Déclarer votre sinistre directement sur votre espace client :

- Indiquez les circonstances du sinistre en transmettant les photos ou la déclaration de vol aux autorités compétentes.
- Choisir entre renvoyer le smartphone pour réparation ou le faire remplacer par le même modèle
- Sauvegardez vos données & réinitialisez le smartphone

La déclaration de sinistre doit être faite dans les 5 jours suivant le sinistre.

En cas de casse mineure ne nuisant pas au bon fonctionnement, du smartphone, vous pouvez conserver le smartphone jusqu'à votre prochain changement ou restitution du téléphone.

QU'EST-CE QUI EST ASSURÉ ?

LES GARANTIES DU CONTRAT

Casse :

- Casse accidentelle
- Casse par maladresse
- Action accidentelle de l'assuré
- Action accidentelle du fait d'un tiers ou de l'assuré

Oxydation :

- Tout type d'oxydation nuisant au bon fonctionnement du smartphone.

Vol :

- Vol à la tire ou à la sauvette
- Vol avec agression
- Vol avec effraction
- Vol par introduction clandestine



OÙ SUIS-JE COUVERT ?



- La casse et l'oxydation dans le monde entier
- Le vol en France.

Le remplacement ou la réparation du smartphone sont exclusivement effectués en France métropolitaine pour des raisons de logistique

COMBIEN ME COÛTE L'ASSURANCE CASSE, OXYDATION ET VOL ?



L'assurance Casse, Oxydation et Vol est incluse dans l'offre d'abonnement.

EST-CE QU'IL Y A UNE FRANCHISE EN CAS DE CASSE, OXYDATION OU DE VOL DU SMARTPHONE ?



1 casse ou oxydation par an : Aucune franchise à régler

A partir de la 2^{ème} casse ou oxydation dans la même année : Une franchise est demandée.

En cas de vol : une franchise est demandée.

Les montants des franchises sont disponibles dans la page produit de chaque smartphone sur le site www.nextmobiles.com.

COMMENT RETOURNER LE SMARTPHONE SINISTRÉ ?



- En cas de remplacement : échangez le smartphone sinistré par le nouveau smartphone avec le livreur.
- En cas de réparation : Envoyez le smartphone sinistré à l'adresse indiquée par Next Mobiles. Votre smartphone est livré 24h ouvrées après réparation.

QUELLES SONT MES OBLIGATIONS ?



- Pour bénéficier de l'assurance panne, casse, oxydation et vol vous devez :
- Equiper le smartphone de la coque de protection et du protège écran offerts par Next Mobiles ou d'autres de votre choix.
 - Déclarer depuis votre espace client tout sinistre dans les 5 jours en détaillant les circonstances dans lesquelles le sinistre est intervenu.
 - En cas de vol, déposer plainte auprès des autorités compétentes et fournir l'original de ce dépôt de plainte.

Y-A-T-IL DES EXCLUSIONS À LA COUVERTURE ?

- Disparition, perte, oubli
- La perte des données
- La guerre civile ou étrangère
- Le vol à la sauvette de l'appareil lorsque l'appareil est posé à plus de 2 mètres de l'assuré
- Le smartphone ayant subi une ou plusieurs modifications de ses caractéristiques d'origine
- La non-utilisation d'un protège écran et d'une coque de protection

CONDITIONS GÉNÉRALES

“NEXT MOBILES – ASSURANCE PANNE, CASSE OXYDATION ET VOL”

NEXT MOBILES est une société qui propose la distribution et les abonnements d'appareils high tech neufs et reconditionnés.

NEXT MOBILES a décidé de faire bénéficier à ses clients qui souscrivent un abonnement d'appareil high tech, d'une assurance valable pendant toute la durée de l'abonnement des biens prenant en charge la casse, le vol et l'oxydation conformément aux présentes conditions générales.

1/ Définitions

Accessoire et connectique : Écouteurs, étuis, chargeur, batterie, alimentation, et plus généralement tout accessoire ou connectique compatible avec le Bien assuré.

Bien : Appareil high tech mis à disposition par Next Mobiles à son Client.

Client : La personne physique qui loue un Bien auprès de NEXT MOBILES et bénéficiant de l'assurance offerte par NEXT MOBILES

Casse : Toute destruction ou détérioration, totale ou partielle, extérieurement visible

d'un Bien, nuisant à son bon fonctionnement ou à son usage normal.

Assurance : l'assurance offerte par NEXT MOBILES à ses Clients en cas de Casse, d'oxydation ou de Vol du Bien.

Événement : Événement susceptible de mettre en œuvre l'assurance. Négligence : Défaut d'agir d'une manière raisonnable par une personne raisonnable confrontée à la même situation et aux mêmes circonstances.

Panne : Dysfonctionnement des fonctionnalités principales du Bien, empêchant l'usage normal de celui-ci, et ayant pour origine un phénomène électrique, électronique, électromécanique ou mécanique interne au Bien, ou relevant de l'Usure de l'Appareil assuré.

Oxydation : Corrosion par effet chimique des composants d'un Bien et nuisant à son bon fonctionnement.

Tiers :

• Toute personne autre que le Client, son conjoint, son concubin, son partenaire dans

le cadre d'un PACS, ses descendants, ses ascendants et ses préposés.

• Toute personne utilisant l'Appareil assuré sans le consentement du Client.

Usure : Détérioration progressive du Bien du fait de l'usage conforme aux instructions d'utilisation ou d'entretien du fabricant

Vol : Soustraction frauduleuse du Bien par un Tiers. La notion de « Vol » recouvre dans le présent Contrat, le Vol à la sauvette, le Vol à la tire, le Vol avec agression, le Vol avec effraction et le Vol par introduction clandestine

Vol à la sauvette : Vol réalisé en s'emparant, sans violence, du Bien en présence du

Client, lorsque le Bien est posé dans un rayon maximum de 2 mètres du Client.

Vol à la tire : Vol réalisé en prélevant sans violence le Bien assuré de la poche d'un

vêtement ou d'un sac porté par le Client.

Vol avec Agression : Vol réalisé en exerçant une violence physique ou une menace sur le Client

Vol avec effraction : Vol réalisé en forçant, dégradant ou détruisant le dispositif de fermeture extérieure, activé au moment du Vol :

- d'un local immobilier ou d'un bien mobilier,

- d'un moyen de transport quelconque ou d'une caravane, à condition que le Bien ne soit pas visible de l'extérieur.

Vol par introduction clandestine : Vol réalisé en s'introduisant, à l'insu du Client sans effraction, dans un local immobilier, un moyen transport quelconque ou d'une caravane, occupé par le Client.

2/ Date d'effet, durée et cessation de l'assurance

Le Client bénéficie de l'assurance dès la remise du Bien au Client, pour toute la durée de l'abonnement sous réserve du paiement de ce-dernier, et jusqu'à sa restitution en fin d'abonnement.

3/ Objet et limite de l'assurance

L'assurance a pour objet de garantir le Bien contre la Casse, l'oxydation ou le Vol. En cas de d'Événement survenu pendant la durée de l'abonnement, l'assurance prévoit la réparation ou le remplacement du Bien.

L'assurance peut être activée pendant toute la durée de l'abonnement. À noter que le client doit équiper le smartphone de la coque de protection et du protège écran reçus dans le colis ou d'autres à sa convenance. La prise en charge du smartphone cassé (réparation ou échange sans frais) sera annulée en cas de constatation de non utilisation d'une coque de protection et d'un protège écran.

4/ Exclusions

Sont exclues de l'assurance :

1. DISPARITION, PERTE, OUBLI
2. LA PERTE DES DONNEES
3. LA GUERRE CIVILE OU ETRANGERE
4. LE VOL A LA SAUVETTE DE L'APPAREIL LORSQUE L'APPAREIL EST POSE A PLUS DE 2 METRES DE L'ASSURE
5. LA SMARTPHONE AYANT SUBI UNE OU PLUSIEURS MODIFICATIONS DE SES CARACTERISTIQUES
6. LA NON-UTILISATION D'UN PROTEGE ECRAN ET D'UNE COQUE DE PROTECTION

5/ Mise en jeu de l'assurance

5.1 Comment informer NEXT MOBILES en cas de Casse, Oxydation ou Vol ?
Tout Événement doit être déclaré par le Client à Next Mobiles dans les cinq (5) jours ouvrés de sa date de survenance depuis l'espace client sur le site <http://www.nextmobiles.com/moncompte>.

UNE DÉCLARATION TARDIVE D'ÉVÉNEMENT EST SUSCEPTIBLE D'ENTRAÎNER UN REFUS DE PRISE EN CHARGE AU TITRE DE L'ASSURANCE SI ELLE CAUSE UNE AGRAVATION DES CONSÉQUENCES DE L'ÉVÉNEMENT.

Le Client devra transmettre tous les justificatifs nécessaires à l'instruction du dossier :

- la marque, le modèle et l'IMEI du Bien ayant subi un Événement,
- une déclaration sur l'honneur précisant les circonstances de l'Événement,
- En cas de casse, la photographie du Bien ayant subi l'Événement,
- En cas de vol, un procès-verbal de police
- toute autre pièce demandée par le service de gestion

5.2 Comment acheminer le Bien endommagé ?

Après la déclaration de casse effectuée et si l'assurance est acquise, le Client devra remettre le Bien endommagé au livreur dépêché à son domicile ou le renvoyer pour réparation à l'adresse indiquée par Next Mobiles.

5.3 Comment le Bien est-il restitué suite à une Casse ou à une Oxydation ?

Le Bien sera échangé au moment de la remise au livreur du Bien endommagé ou renvoyé au client s'il fait l'objet d'une réparation.

Il sera échangé par un Bien identique ou équivalent c'est à dire possédant au minimum les mêmes caractéristiques techniques principales.

5.4 Comment le Bien est-il remplacé suite à un Vol ?

Après la déclaration de vol et si l'assurance est acquise, le Bien volé est remplacé par un Bien identique ou équivalent c'est à dire possédant au minimum les mêmes caractéristiques techniques principales.

6/ Réclamations

En cas de difficulté relative aux conditions d'application de l'assurance, le Client doit s'adresser par écrit par mail à l'adresse : hello@nextmobiles.com

Si la réponse donnée ne le satisfait pas, le Client a la possibilité, avant toute action en justice, de rechercher une solution amiable, notamment avec l'aide d'une association de consommateurs ou d'une organisation professionnelle de la branche ou de tout autre conseil de son choix. Il est rappelé que la recherche de solution amiable n'interrompt pas la durée de l'assurance. Il est rappelé qu'en règle générale et sous réserve de l'appréciation des tribunaux, le respect des dispositions de l'assurance suppose que le Client utilise le Bien de façon normale et qu'aucun tiers non agréé par NEXT MOBILES intervienne pour la réparation du Bien.

7/ Dispositions diverses

Territorialité : Les prestations découlant de la mise en œuvre de l'assurance se font exclusivement en France métropolitaine.

Droit applicable – Juridiction compétente : La langue utilisée pendant toute la durée de l'assurance est le français. Les relations précontractuelles et les présentes conditions générales sont régies par le droit français. Tout litige né de l'exécution ou de l'interprétation des présentes conditions générales sera de la compétence des juridictions françaises.

Informatique, Fichiers et Libertés :

- Le Client est expressément informé de l'existence et déclare accepter le traitement automatisé des informations nominatives et personnelles recueillies auprès de lui par Next Mobiles dans le cadre de l'assurance, ainsi qu'en cours de gestion de celle-ci. Ces informations sont destinées exclusivement à Next Mobiles et pourront être transmises pour les besoins de la gestion et de l'exécution de l'assurance, à certains de ses prestataires.

- Le Client dispose d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des informations le concernant figurant dans les fichiers de Next Mobiles ou de son sous-traitant agréé, dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 06 janvier 1978 modifiée et au règlement européen sur la protection des données 2016/679 du 27 avril 2016 ;

Le Client pourra exercer ces droits en justifiant de son identité par courrier postal adressé à : Next Mobiles, 107 rue La Boétie - 75008 PARIS ou par e-mail : hello@nextmobiles.com

- Toute déclaration fautive ou irrégulière peut faire l'objet d'un traitement spécifique destiné à prévenir ou identifier une fraude.

Garanties légales relatives aux défauts cachés et aux défauts de conformité : La Garantie commerciale ne réduit, ni ne supprime, les garanties légales relatives aux défauts cachés (art 1641 et suivants du Code civil) et aux défauts de conformité (art. L. 211-4 à L. 211-14 du Code de la consommation) et ne se substitue pas à celles-ci.